

Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Date d'enregistrement de la certification : 13 décembre 2021



PROFIL POUR CE DIPLÔME :

Public visé :

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Prérequis :

Certification validée de niveau bac+2, idéalement un BTS Services Informatiques aux Organisations (SIO)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Modalités : entretien, positionnement et signature d'un contrat d'apprentissage.

Délais d'accès : l'UFA répond aux candidats au fil de l'eau, les reçoit lors des journées portes ouvertes ou des réunions d'information planifiées en début d'année puis les accompagne dans la recherche d'une entreprise jusqu'en décembre, si besoin.

Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

A l'issue de la formation, le jeune sera capable de :

- Automatiser le déploiement d'une infrastructure dans le cloud
- Déployer en continu une application
- Superviser les services déployés

PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Débouchés dans :

- une entreprise de services du numérique (ESN)
- une ESN spécialisée qui offre des prestations d'hébergement Cloud (Cloud Provider)
- un éditeur de logiciel
- la DSI d'une entreprise qui possède un service dédié aux développements informatiques

comme

- Ingénieur, ingénieur système DEVOPS
- SysOPS DEVOPS
- Ingénieur Cloud et développeur Cloud

Suite de parcours : Il peut également poursuivre ses études dans une école ou un master d'informatique.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

La formation d'une durée de 490h a lieu lundi et mardi, en alternance avec les jours en entreprise ; des séminaires avec des thèmes dédiés sont répartis tout au long de l'année.

Les formateurs sont des professeurs certifiés Education Nationale ou des professionnels de l'informatique.

Les apprentis ont accès à NetYpareo, le portail avec toutes les informations concernant leur formation, ainsi que leurs maîtres d'apprentissage 13/03/2024

Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Date d'enregistrement de la certification : 13 décembre 2021

Modalités d'évaluation :

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Validation :

Titre Professionnel du ministère du travail de niveau 6 permettant de postuler pour une certification de niveau 7 (bac+5)

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences

Nombre de participants : entre 10 et 20 apprentis

Durée de la formation : un an (calé sur l'année scolaire)

Coût de la formation : 7 923€ par an

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap :

Référent Handicap UFA : Matthieu DENTIN matthieu.dentin@saint-remi.net

Référente Bienveillance & bien traitance UFA : Florèle LEFEVRE florele.lefevre@saint-remi.net

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr.

Service Mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr.

COORDONNÉES :

UFA Saint Rémi 4 rue des Sergents 80000 AMIENS

ufa@saint-remi.net 03 22 71 23 00 www.saint-remi.net

TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION :

taux non calculable car première session de formation

VALEUR AJOUTÉE :

Les apprentis bénéficient du lien avec le Lycée Professionnel et Technologique de Saint Rémi : professeurs certifiés, salles équipées... L'équipe de formateurs est complétée avec des professionnels de la communication.

UFA en plein centre-ville d'Amiens : transports en commun à proximité ; Self et cafétéria sur place

Une chance pour chacun, l'exigence et l'excellence pour tous.